



## Litiges suite à un achat de maison

Par **lapeyronnie**, le **29/07/2009** à **15:32**

Bonjour, rnrnMon mari et moi avons signé un sous sein le 5 février dernier pour l'achat d'une maison à rénover près de Bordeaux. L'acte devait être signé au maximum en date du 1er juin 2009. Nous avons fait cet achat à des vendeurs de biens qui n'avaient alors signé que le sous sein et donc n'étaient pas encore propriétaires de cette maison. Eux, devaient alors signer l'acte fin Avril. Ils ont eu un avenant au contrat jusqu'au 31 juillet, et finalement doivent signer en cette date. En ce qui nous concerne nous avons contracté à un prêt assez rapidement en Mars dernier à La banque postale. rnrnMES QUESTIONS; Depuis mars nous payons l'assurance du prêt (60 euros/mois) que nous espérons payer que jusqu'au 1er juin maximum. Est-il possible de réclamer le surplus aux vendeurs de biens (du 1er juin à ce jour) ou à quelqu'un d'autre, sachant que nous ne sommes absolument pas responsables de ce retard (le problème venant des actuels propriétaires)? rnrnDe plus, une date de signature avait été programée le 10 juillet dernier, l'appel de fonds à donc été fait par notre notaire et les fonds versés à celui ci le 08 juillet. Le rv a été annulé ce jour même et le temps que les fonds soient renvoyés à la banque, nous avons eu des intérêts d'environ 370 euros à régler. Nous ne sommes que tributaires de nos vendeurs dans l'histoire et nous payons les pôts cassés d'un retard dont nous ne sommes pas responsables. Y-a t-il encore une fois moyen de récupérer cet argent? (Sachant que sur le contrat, il est stipulé que nous ne pourrions être propriétaires que si les vendeurs de biens le sont aussi!) rnrnNous pensions aussi leur réclamer les loyers que nous payons actuellement depuis juin et que nous ne devrions plus payer. Est-ce possible? rnrnJ'attends avec impatience des réponses de votre part. rnrnVeuillez recevoir, Madame, Monsieur mes sincères salutations. rnrnMme POTACZALA LAPEYRONNIE